

 Service SIG/Topo	Documents d'urbanisme --- Prescriptions techniques de rendu des livrables		Référence : Y:\Base données\Métiers\212-ADS\Doc\Urbanig\CahierDesChargesEtudesUrba\PrescriptionsTechniquesV150924.docx	
	Rédaction : J.STAUB	Vérification : -		
	Diffusion : Prestataire			
	Version : 3 du 14/09/2015	Page : 1 sur 3		

Objet du document :

Le document a pour objectif de présenter les modalités techniques de rendu des livrables dans le cadre d'une étude visant à modifier les contraintes d'urbanisme sur un territoire comme par exemple dans les cas d'élaboration, de modification, de révision...

Ces prescriptions techniques permettent d'assurer l'intégration des données actualisées dans le Système d'Information de la Communauté d'Agglomération de Colmar en charge de l'instruction des ADS pour le compte du territoire considéré.

A ce titre, la dernière version du présent document constitue une annexe de la convention qui lie le territoire avec le service instructeur.

Il appartient à chaque territoire de s'assurer de disposer de la dernière version en vigueur au moment de la réalisation de ses études.

Le service SIG/Topo de la Communauté d'Agglomération de Colmar sera chargé de vérifier la qualité des fichiers remis. La réception de chaque étape de la mission nécessitant une restitution cartographique sera conditionnée à la réception des fichiers suivant les prescriptions énoncées dans la dernière version de ce document.

Il s'agit notamment des phases :

- Avant l'arrêt du document
- Avant et après l'approbation du document

Contacts :

Le maître d'ouvrage bénéficie des apports techniques du service SIG de la Communauté d'Agglomération de Colmar. C'est donc ce service qui sera l'interlocuteur technique privilégié du prestataire pour l'ensemble des problématiques cartographiques.

(contact : M. Jérôme STAUB, Service SIG/Topo, 03.89.20.67.98 – sigtopo@agglo-colmar.fr)

Le SIG utilisé est constitué de la suite de produits ArcGis (ArcInfo et ArcGIS Server).

Documents consolidés :

Dans le cadre d'une mission qui ne viserait pas à constituer un dossier d'urbanisme qui couvrirait tout le territoire, il convient que le prestataire fournisse des documents consolidés. Ceux-ci doivent permettre aux instructeurs de ne pas avoir à parcourir les multiples documents des modifications, mises à jour... successives pour prendre connaissance, au sein d'un document unique, des règles applicables sur un site ; il s'agit notamment du règlement, des orientations d'aménagement et de programmation et du plan de zonage.

Ces fichiers seront fournis au format pdf et dans le format d'origine (.doc, .ppt, .qgs, .mxd), pour une réutilisation ultérieure (dits "fichiers sources"). Si les fichiers sources des procédures antérieures n'étaient pas disponibles auprès du maître d'ouvrage, le prestataire fera son affaire de leur création à partir des documents pdf remis.

Modalités de contrôle par la CAC :

- Vérification de l'exhaustivité des documents consolidés
- Fourniture du pdf du plan de zonage complet du territoire.

Documents généraux :

1. Format des fichiers

Cela concerne l'ensemble de documents (rapports, règlements, plans...et les documents de synthèse)

Le prestataire fournira l'ensemble des documents :

- dans leur format d'origine (.doc, .ppt, .qgs, .mxd), pour une réutilisation ultérieure (dits "fichiers sources")
- et au format .pdf, pour des besoins de consultation, d'impression et diffusion

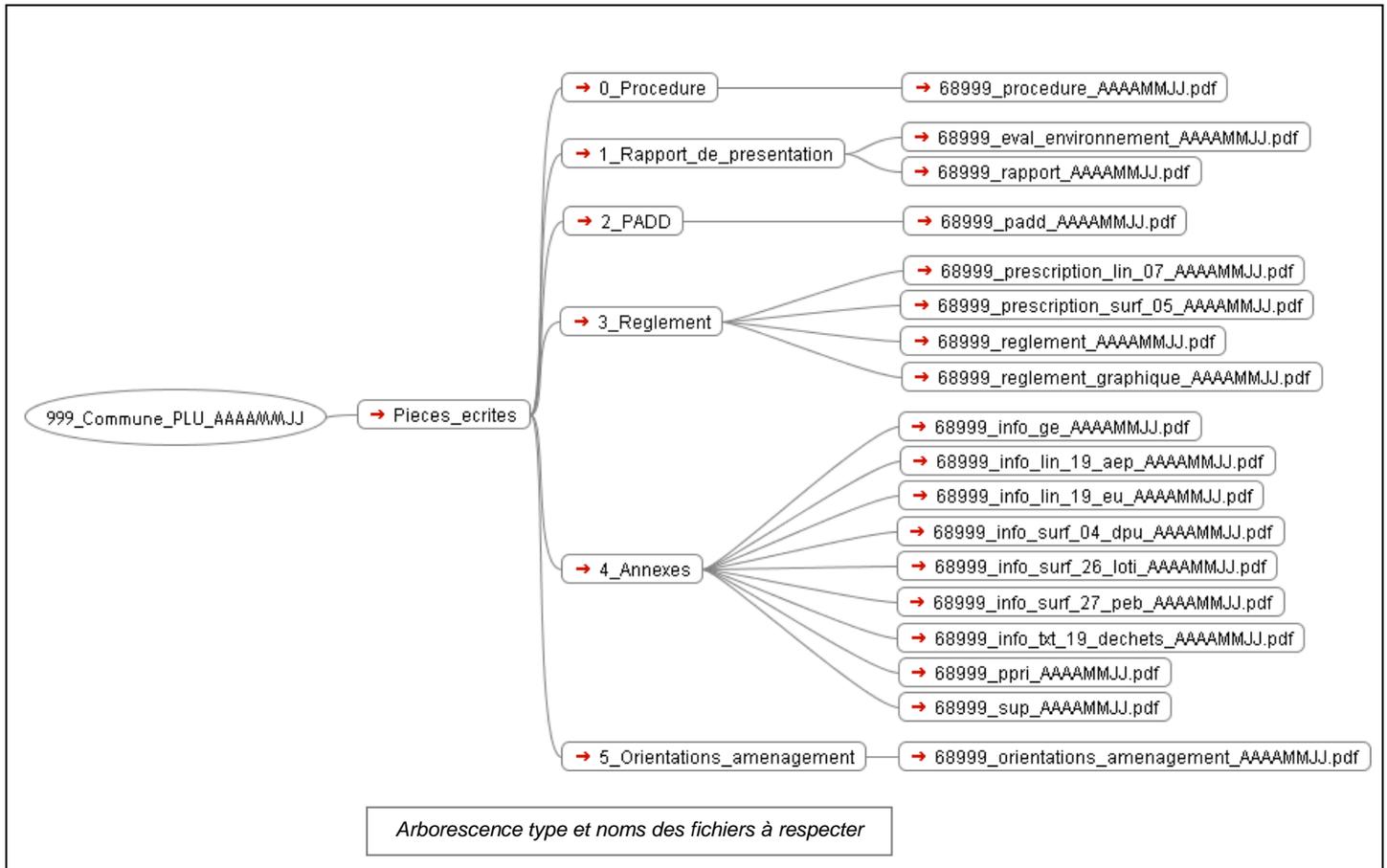
2. Organisation des fichiers

Les fichiers seront fournis suivant l'arborescence type présentée ci-après et fournie sur demande du prestataire auprès du service Sig/Topo. Les documents cartographiques respecteront l'orientation du contenu ainsi que le format d'impression optimal.

Modalités de contrôle par la CAC :

Les fichiers pdf devront

- reprendre strictement les livrables papiers remis au maître d'ouvrage,
- reprendre les règles de nommage des fichiers exigées,
- s'accompagner de leurs fichiers sources.



- Dénomination des fichiers

Les documents .pdf fournis à titre d'exemple contiennent l'intitulé de la pièce concernée, ainsi que la dénomination à respecter.

En cas de procédure d'élaboration de PLU, les fichiers systématiquement obligatoires sont :

- 68999_procedure_AAAAMMJJ.pdf
- 68999_rapport_AAAAMMJJ.pdf
- 68999_padd_AAAAMMJJ.pdf
- 68999_reglement_AAAAMMJJ.pdf
- 68999_reglement_graphique_AAAAMMJJ.pdf

En cas de procédure d'élaboration d'un PLU grenellisé, les fichiers supplémentaires obligatoires sont :

- 68999_eval_environnement_AAAAMMJJ.pdf
- 68999_orientations_aménagement_AAAAMMJJ.pdf

Toute prescription ou annexe est obligatoirement fournie si présente dans le PLU. Les pièces fréquemment rencontrées sont : alignements, emplacements réservés, servitudes d'utilité publique, périmètres reportés à titre informatif, réseaux.... Ces documents sont présents à titre d'exemple dans l'arborescence fournie.

Si d'autres prescriptions, informations ou annexes sont nécessaires, le nommage s'effectue comme suit : <code INSEE>_<type>_<géométrie>_<numéro selon les types énumérés par le CNIG>_<abréviation>_<date d'approbation>.pdf. Soit pour une Zone d'Aménagement Concerté : 68999_info_surf_02_zac_AAAAMMJJ.pdf.

Si l'information n'est pas prévue par les préconisations de numérisation PLU/CC du CNIG, elle est nommée comme suit : <code INSEE>_<abréviation>_<date d'approbation>.pdf. Soit pour un PPRI : 68999_ppri_AAAAMMJJ.pdf.

Pour les procédures modificatives, toutes les pièces concernées sont obligatoires.

En cas de doute ou nécessité, le prestataire s'engage à solliciter le service Sig/Topo de la CAC.

Données SIG :

- Système de projection et encodage

Le prestataire fournira l'ensemble des données cartographiques, hors mise en page, au format sig dans le système de référence Lambert93-CC48. Le système d'encodage sera l'UTF-8

- Structuration des données

Les données SIG constituent toutes les données nécessaires à l'élaboration des cartes et pour l'instruction des ADS. Elles devront reprendre les préconisations du CNIG en vigueur ainsi que les prescriptions complémentaires décrites ci-après.

Pour permettre au prestataire de respecter ces exigences, un lot de fichiers shp et une gdb Esri sera remise en début de mission. Cette structuration de données permettra au prestataire de s'appuyer sur le modèle de données exigé.

L'arborescence remise est la suivante :

 BET	: Répertoire de travail du Bureau d'Etudes
 999_Commune_BET.gdb	: Géodatabase vide structurée pour la production et la livraison des données sig
 ZONE_URBA	: Zonage
 DOC_URBA	: Table décrivant les documents d'urbanisme
 DOC_URBA_COM	: Table regroupant les identifiants des documents d'urbanisme
 HABILLAGE_LIN	: Habillage linéaire
 HABILLAGE_PCT	: Habillage ponctuel
 HABILLAGE_SURF	: Habillage surfacique
 HABILLAGE_TXT	: Habillage texte
 INFO_LIN	: Informations (annexes) linéaires
 INFO_PCT	: Informations (annexes) ponctuelles
 INFO_SURF	: Informations (annexes) surfaciques
 PRESCRIPTION_LIN	: Prescriptions linéaires
 PRESCRIPTION_PCT	: Prescriptions ponctuelles
 PRESCRIPTION_SURF	: Prescriptions surfaciques
<i>Et les classes équivalent préfixées "ARCHIVES_"</i>	
 shp	: Fichiers shp vides structurés pour la production et la livraison des données sig <i>Identiques aux classes stockées dans la Gdb ci-dessus.</i>
 Pieces_ecrites	: Arborescence de répertoire et fichiers vides pour le rendu des fichiers suivant la norme Cnig
 0_Procedure	
 1_Rapport_de_presentation	
 2_PADD	
 3_Reglement	
 4_Annexes	
 5_Orientations_aménagement	

Suite page suivante...

 **Existant**

: Répertoire contenant les données SIG existantes sur la commune

 **331_Sundhoffen_POS_20131125.gdb**: Géodatabase des données existantes sur la commune (PCI, Servitudes, Urbanisme)

- | | | |
|---|--|---|
|  doc_urba_cnig_INFO_LIN |  servitude_A6_EAUX_NUISIBLES |  servitude_PARC_NAT_REGION |
|  doc_urba_cnig_INFO_SURF |  servitude_A6_EAUX_NUISIBLES_PERI |  servitude_PM1_PPRN |
|  doc_urba_cnig_PRESCRIPTION_LIN |  servitude_A7_FORETS_PROT |  servitude_PM2_INSTA_CLASSEE |
|  doc_urba_cnig_PRESCRIPTION_PCT |  servitude_AC1_MH_PCT |  servitude_PM3_PPRT |
|  doc_urba_cnig_PRESCRIPTION_SURF |  servitude_AC1_MH_PERI |  servitude_PPRI |
|  doc_urba_cnig_ZONE_URBA |  servitude_AC1_MH_PERI_GLOB |  servitude_PPRT |
|  PCI_BATDEMOL |  servitude_AC1_MH_SURF |  servitude_PPRT_USINES |
|  PCI_BATIMENT |  servitude_AC2_SIT_INS |  servitude_PT1_TELECOM_PERTURBATIONS |
|  PCI_BORNE |  servitude_AC3_RESERVES_NAT |  servitude_PT2_TELECOM_OBST_LIN |
|  PCI_BOULON_SCELLE |  servitude_AC4_ZPPAUP |  servitude_PT2_TELECOM_OBSTACLES |
|  PCI_COMMUNE |  servitude_AEP_FORAGE |  servitude_PT3_TELECOM |
|  PCI_CROIX_GRAVEE |  servitude_ANRU |  servitude_RESERVES_NAT_REGIONALES |
|  PCI_ECRITURE |  servitude_AR3_MUNITIONS |  servitude_RETENUE_EAU |
|  PCI_LIEUDIT |  servitude_AR6_CHAMPS_TIR |  servitude_T1_VOIES_FERREES |
|  PCI_LINEAIRE_DIVERS |  servitude_ARRETE_PERIL |  servitude_T4_AERO_BALISE |
|  PCI_NUM_VOIRIE |  servitude_ARRETE_PROT_FLORE |  servitude_T5_DEGAG_AERO_LIN |
|  PCI_PARCELLE |  servitude_AS1_PROTECTION_EAUX |  servitude_T5_DEGAG_AERO_PCT |
|  PCI_PONCTUEL_DIVERS |  servitude_BIOTOPE |  servitude_T5_DEGAG_AERO_SURF |
|  PCI_PT_CANEVAS |  servitude_DGAC_2KM_AERO |  servitude_T7_AERO_EXT |
|  PCI_RESEAU_ROUTIER |  servitude_EL11_ACCES_ROUTES |  servitude_TAXE_AMGT |
|  PCI_SECTION_CADASTRALE |  servitude_EL2_INONDATION_RHIN |  servitude_ZONES_HUMIDES |
|  PCI_SUB_SECTION |  servitude_EL3_HALAGE |  servitude_ZONES_INOND |
|  PCI_SUBD_FISCALE |  servitude_EL3_HALAGE_PERI | |
|  PCI_SURFACIQUE_DIVERS |  servitude_EL4_AMGT_SKI | |
|  PCI_T_CHARGE |  servitude_EL5_VISIBILITE_VOIES | |
|  PCI_TRONCON_EAU |  servitude_EL7_ALIGNEMENT | |
|  PCI_ZONE_COMM |  servitude_EL7_ALIGNEMENT_peri | |
|  Ref_ADRESSE_POLY |  servitude_EPURATION | |
|  Ref_BAT_COMPL |  servitude_FRONTIERES | |
|  Ref_FILAIREV |  servitude_HAMSTER | |
|  servitude_A1_FORETS_ONF |  servitude_I1_HYDROCARBURE | |
|  servitude_A2_IRRIGATION |  servitude_I1_HYDROCARBURE_PERI | |
|  servitude_A3_IRRIGATION_PERI |  servitude_I3_GAZ | |
|  servitude_A3_IRRIGATION_TERRAINS |  servitude_I3_GAZ_PERI | |
|  servitude_A3_IRRIGATION_TERRAINS_PERI |  servitude_I4_LIGNE_ELECT | |
|  servitude_A4_ENTRETIEN_EAU |  servitude_I4_LIGNE_ELECT_PERI | |
|  servitude_A5_ASS |  servitude_I6_MINE_CARRIERE | |
|  servitude_A5_ASS_PERI |  servitude_INFO_DIVERSES | |
|  servitude_A5_EAU |  servitude_INT1_CIMETIERES | |
|  servitude_A5_EAU_PERI |  servitude_LOI_MONT | |

 **shp**

: Fichiers shp des données existantes sur la commune (PCI, Servitudes, Urbanisme)

Identiques aux classes stockées dans la Gdb ci-dessus.

Aux prescriptions du CNIG sont ajoutés les champs suivants qui seront à renseigner par le prestataire :

NOM DU CHAMP	ALIAS DU CHAMP	CLASSES D'ENTITÉS						OBJET CONCERNÉ	INFORMATION ATTENDUE
		PRES_SURF	PRES_LIN	PRES_PCT	INFO_SURF	INFO_LIN	INFO_PCT		
Affect	Affectation	x						Emplacement réservé Alignement	Nom de la voie concernée
num	Numéro ou référence	x						Emplacement réservé Alignement	Numéro ou référence dans le règlement
datcrea	Date de création de l'objet	x	x	x	x	x	x	Tous	Date de saisie
auteur	Auteur de l'objet	x	x	x	x	x	x	Tous	Auteur de l'objet
benef	Bénéficiaire	x						Emplacement réservé	Bénéficiaire de l'ER
origine	Origine	x						Alignement	Création de l'alignement (PLU, enquête publique...)
datenq	Date de l'enquête publique	x						Alignement	Date d'enquête
declassé	Déclassement ou caducité	x						Alignement	Classement ou déclassement
demol	Démolition ou modification imposée	x						Immeuble (non) protégé	0 : Non 1 : Oui
datepref	Date préfecture	x						Alignement	Date préfecture
distance	Distance à l'axe de reculement		x					Marge de recul	Distance en mètres
hauteur	Hauteur de bâtiment imposée		x					Alignement	Hauteur en mètres
categorie	Catégorie				x			Bruits voies de circulation Exposition aux bruits des aéronefs	Catégories selon l'arrêté (1,2,3,4,5 ou A,B,C)
type	Type				x			Droit de préemption Urbain	DPU simple/renforcé au profit de...
descript	Description				x			Site archéo Lotissement Bruits voies de circulation Zone règlement de publicité Exposition aux bruits des aéronefs	Information complémentaire : numéro de l'objet, secteur affecté, distinctions des zones, niveaux sonores...
datapro	Date d'approbation				x			Tous	Date
ref_cu	Référence pour les CU	x	x	x	x	x	x	Tous	Cf « Règles de codification »

- Règles de codification
 - L'attribut « INSEE » est composé de cinq chiffres. En cas de PLUi, le numéro SIREN est utilisé, composé de neuf chiffres.
 - L'attribut « date » est codé sur huit caractères : AAAAMMMJJ.
 - L'attribut « idDocumentUrba » est composé du code INSEE (ou SIREN si PLUi) et de la date d'approbation, soit : 68999AAAAMMMJJ.
 - Le champ « ref_cu » est à compléter selon les codes suivants :

Libellé	ref_cu
Alignements	AL
Arbre remarquable à conserver	ARBRE
Bâtiments à conserver	BATCONS
Bruit lié à l'aérodrome	PEB
Bruit lié au transport terrestre	BRUITTERRESTRE
Calvaire	CALVAIRE
Cheminement piétonnier à conserver	CHEMINCONS
Cheminement piétonnier à conserver ou à créer	CHEMINCONSCREER
Droit de préemption	DPU
Emplacement réservé	ER
Emprises de construction imposée	CONSIMP
Espace boisé classé	EBC
Espace libre consacré jardin	JARDIN

Espace libre non constructible	NONCONS
Gazoduc	GAZODUC
Immeuble protégé	PROTEGE
Immeuble démolition interdite	DEMINT
Immeuble non protégé	NONPROT
Lotissement	LOTI
Marges de recul	RECU
Monuments à protéger	MONUMENT
Passages privés ouverts au public	PASSAGEOUV
Périmètre des enseignes	ENSEIGNE
Piste cyclable à conserver ou à créer	CYCLABLE
Plantations à créer	PAR
Règlement de publicité	PUB
Site archéologique	ARCHEO
Terre cultivée à protéger	CULTPROT
Zone industrielle	ZI
Zone d'Exploitation et de Réaménagement Coordonnées des carrières	ZERC
Zone du secteur sauvegardé	PSMV

Si un libellé ne correspond pas à l'un de ces codes, le champ est laissé vide.

- Les champs comprenant des domaines doivent être respectés dans le cas où une GDB serait transmise, ou les listes suivantes sont à respecter dans le cas de fichiers au format shape :

Table DOC_URBA		
<i>Attribut</i>	<i>Code</i>	<i>Description</i>
typedoc	PLU	Plan local d'urbanisme
	POS	Plan d'occupation des sols
	PSMV	Plan de sauvegarde et de mise en valeur
interco	F	Non
	T	Oui
etat	01	En cours de procédure
	02	Arrêté
	03	Opposable
	04	Annulé
	05	Remplacé
	06	Abrogé
	07	Approuvé
typeref	01	PCI
	02	BD Parcellaire

Classe d'entités ZONE_URBA		
<i>Attribut</i>	<i>Code</i>	<i>Description</i>
typezone	U	Urbanisé
	AUc	A Urbaniser alternatif
	AUs	A Urbaniser bloqué
	A	Agricole
	Ah	Agricole constructible
	N	Naturel
	Nh	Naturel constructible
	Nd	Naturel avec transfert de constructibilité
destdomi	00	Sans objet ou non encore définie dans le règlement
	01	Habitat
	02	Activité
	03	Destination mixte habitat / activité
	04	Loisirs et tourisme
	05	Équipement
	07	Activité agricole
	08	Espace naturel
	09	Espace remarquable (littoral L146-6 / montagne L145-7)
	10	Secteur de carrière

Classe d'entité INFO_SURF		
<i>Attribut</i>	<i>Code</i>	<i>Description</i>
typeinf	01	Secteur sauvegardé (L313-1 et R123-13 1)
	02	Zone d'aménagement concerté (R123-13 2)
	03	Zone de préemption dans un espace naturel et sensible (R123-13 3)
	04	Périmètre de droit de préemption urbain (R123-13 4)
	05	Zone d'aménagement différé (R123-13 4)
	06	Zone d'obligation du permis de démolir (R123-13 5)
	07	Périmètre de développement prioritaire économie d'énergie (R123-13 6)
	08	Périmètre forestier: Interdiction ou réglementation des plantations (code rural et de la pêche maritime), plantations à réaliser (R123-13 7)
	09	Périmètre minier de concession pour l'exploitation ou le stockage (R123-13 8)
	10	Zone de recherche et d'exploitation de carrière (R123-13 9)
	11	Périmètre des zones délimitées – divisions foncières soumises à déclaration préalable (R123-13 10)
	12	Périmètre de sursis à statuer (R123-13 11)
	13	Secteur de programme d'aménagement d'ensemble (R123-13 12)
	14	Périmètre de voisinage d'infrastructure de transport terrestre (R123-13 12)
	15	Zone agricole protégée (R123-14 8)
	16	Site archéologique
	17	Zone à risque d'exposition au plomb (R123-13 14)
	18	Espaces et milieux à préserver, en fonction de l'intérêt écologique qu'ils présentent (zones humides, dunes, zones boisées côtières...) (L146-6 et R146-1)
	19	Zones d'assainissement collectif/non collectif / eaux usées/eaux pluviales, schéma de réseaux eau et assainissement, systèmes d'élimination des déchets (R 123-14 3)
	20	ZPR-ZPE (R123-14 6)
	21	Projet PPRN et PPRM (R123-14 7)
	22	Protection des rives des plans d'eau en zone de montagne (L145-5 et R145-3)
	23	Arrêté du préfet coordonnateur de massif (L145-5)
	24	Document d'aménagement artisanal et commercial (L123-1-4 dernier alinéa)
	25	Périmètre de protection des espaces agricoles et naturels péri-urbains (L143-1 et R123-13 15)
	26	Lotissement (R123-14 2 et L442-9)
	27	Plan d'exposition au bruit des aérodromes (L147-1 à L147-6 et R123-13 4)
	28	Dépassement des règles du PLU pour diversité de l'habitat (L123-1 11 et L127-1 et R123-13 16)
	29	Dépassement des règles du PLU pour performance énergétique (L128-1, L128-2 et R123-13 16)
	30	Périmètre PUP (L332-11-3 et R123-13 17)
	31	Périmètre de non application du L111 6 2 (R123-13 18)
	32	Secteur à fiscalité particulière en application du L331-14 (taxe d'aménagement) R123-13 19
	33	Droit de préemption commercial (L214-1, R214-1 et 2)
	34	Périmètre d'opération d'intérêt national (L121-2 et L121-9-1, R121-4-1)
	35	Périmètre de secteur affecté par un seuil minimal de densité (L331-36, R123-13 20)

Classe d'entité INFO_LIN		
<i>Attribut</i>	<i>Code</i>	<i>Description</i>
typeinf	08	Périmètre forestier: Interdiction ou réglementation des plantations (code rural et de la pêche maritime), plantations à réaliser (R123-13 7)
	14	Périmètre de voisinage d'infrastructure de transport terrestre (R123-13 12)
	19	Zones d'assainissement collectif/non collectif / eaux usées/eaux pluviales, schéma de réseaux eau et assainissement, systèmes d'élimination des déchets (R 123-14 3)
	27	Plan d'exposition au bruit des aérodromes (L147-1 à L147-6 et R123-13 4)

Classe d'entité INFO_PCT		
<i>Attribut</i>	<i>Code</i>	<i>Description</i>
typeinf	16	Site archéologique
	19	Zones d'assainissement collectif/non collectif / eaux usées/eaux pluviales, schéma de réseaux eau et assainissement, systèmes d'élimination des déchets (R 123-14 3)
	27	Plan d'exposition au bruit des aérodromes (L147-1 à L147-6 et R123-13 4)

Classe d'entité PRESCRIPTION_SURF		
<i>Attribut</i>	<i>Code</i>	<i>Description</i>
typepsc	01	Espace boisé classé (R123-11 a)
	02	Secteur avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de nuisances ou de risques (R123-11b)
	03	Secteur avec disposition de reconstruction / démolition (L123-1-5 III 4° et R123-11f)
	04	Périmètre issu des PDU sur obligation de stationnement (R123-11g)
	05	Emplacement réservé (L123-1-5 V et R123-11d)
	06	Secteur à densité maximale pour les reconstructions ou aménagements de bâtiments existants (R123-11e)
	07	Élément de paysage (bâti et espaces), de patrimoine, point de vue à protéger, à mettre en valeur notamment pour la préservation, le maintien ou la remise en état des continuités écologiques (L123-1-5 III 2° et R123-11h)
	08	Terrain cultivé et espaces non bâtis nécessaires au maintien des continuités écologiques à protéger en zone urbaine (L123-1-5 III 5° et R123-12 1)
	09	Emplacement réservé logement social/mixité sociale (L123-2b et R123-12 4c)
	10	Pré-emplacement réservé pour des équipements (R123-11d)
	11	Limitations particulières d'implantation des constructions (bande constructible, marge de recul, zone non aedificandi, alignement, emprise de construction...)
	12	Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global (R123-2 a et R123-12 4b)
	13	Zone à aménager en vue de la pratique du ski (L123-1-5 IV 1° et R123-11j)
	14	Secteur de plan de masse (R123-12 5)
	15	Règles d'implantation des constructions par rapport aux voies, emprises publiques et limites séparatives (R123-9 6° et 7°, et R123-11)
	16	Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées et bâtiment en zone agricole ou naturelle susceptible de changer de destination (L123-1-5 II 6°, et R123-12 2)
	17	Secteur à programme de logements mixité sociale en Zone U et AU (L123-1-5 II 4° et R123-12 4f)
	18	Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (L123-1-4 et R123-3-1)
	19	Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol (R123-11c)
	20	Secteur à transfert de constructibilité en zone N (L123-4 et R123-12 3)
	21	Terrain concerné par la localisation d'équipements en zone U et AU, voies, ouvrages publics, espaces verts (L123-2c et R123-12 4d)
	22	Secteur de diversité commerciale à protéger (L123-1-5 II 5°)
	23	Secteur avec taille minimale des logements en zone U et AU (L123-1-5 II 3° et R123-12 4e)
	24	Voies, chemins, transport public à conserver et à créer (L123-1-5 IV 1°)
	25	Éléments de continuité écologique et trame verte et bleue (R123-11 i)
	26	Secteur de performance énergétique (L123-1-5 III 6° et R123-12 6)
	27	Secteur d'aménagement numérique (L123-1-5 IV 3° et R123-12 7°)
	28	Conditions de desserte (L123-1-5 IV 2° et R123-9 3)
	29	Secteurs avec densité minimale de construction (L123-1-5 III 3°)

Classe d'entité PRESCRIPTION_LIN		
<i>Attribut</i>	<i>Code</i>	<i>Description</i>
typepsc	01	Espace boisé classé (R123-11 a)
	05	Emplacement réservé (L123-1-5 V et R123-11d)
	07	Elément de paysage (bâti et espaces), de patrimoine, point de vue à protéger, à mettre en valeur notamment pour la préservation, le maintien ou la remise en état des continuités écologiques (L123-1-5 III 2° et R123-11h)
	11	Limitations particulières d'implantation des constructions (bande constructible, marge de recul, zone non aedificandi, alignement, emprise de construction...)
	15	Règles d'implantation des constructions par rapport aux voies, emprises publiques et limites séparatives (R123-9 6° et 7°, et R123-11)
	18	Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (L123-1-4 et R123-3-1)
	21	Terrain concerné par la localisation d'équipements en zone U et AU, voies, ouvrages publics, espaces verts (L123-2c et R123-12 4d)
	22	Secteur de diversité commerciale à protéger (L123-1-5 II 5°)
	24	Voies, chemins, transport public à conserver et à créer (L123-1-5 IV 1°)
	25	Éléments de continuité écologique et trame verte et bleue (R123-11 i)
28	Conditions de desserte (L123-1-5 IV 2° et R123-9 3)	

Classe d'entité PRESCRIPTION_PCT		
<i>Attribut</i>	<i>Code</i>	<i>Description</i>
typepsc	01	Espace boisé classé (R123-11 a)
	05	Emplacement réservé (L123-1-5 V et R123-11d)
	07	Elément de paysage (bâti et espaces), de patrimoine, point de vue à protéger, à mettre en valeur notamment pour la préservation, le maintien ou la remise en état des continuités écologiques (L123-1-5 III 2° et R123-11h)
	16	Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées et bâtiment en zone agricole ou naturelle susceptible de changer de destination (L123-1-5 II 6°, et R123-12 2)
	18	Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (L123-1-4 et R123-3-1)
	22	Secteur de diversité commerciale à protéger (L123-1-5 II 5°)
	25	Éléments de continuité écologique et trame verte et bleue (R123-11 i)
	28	Conditions de desserte (L123-1-5 IV 2° et R123-9 3)

- Fond de plan utilisé

Au début de la mission, le service Sig/Topo de la CAC fournira au prestataire toutes les données cartographiques en sa possession et utiles à l'étude (Zonages existants, Plan Cadastral Informatisé (PCI) en vigueur, Orthophoto, Réseaux...) au format .shp ou services web (WMS/WFS). Il est à noter que le PCI est actualisé chaque année courant de l'été. Ainsi, en cas de rendu postérieur à la disponibilité d'un nouveau millésime de données PCI, le prestataire les intégrera et les utilisera pour le rendu des données SIG, notamment pour assurer les règles de topologie exigées. La cohérence géométrique des informations cartographiques créées par le prestataire devra être assurée avec ces données.

Le prestataire s'engage à respecter les règles d'utilisation nécessaires à l'usage des données transmises.

- Règles de topologie exigées
Afin de permettre une exploitation informatique des données, le prestataire s'assurera tout au long de sa mission et notamment au moment du rendu de ses données que les règles suivantes sont respectées :

Classe d'entités	Règle
ZONE_URBA	Ne doit pas se superposer (et un îlot évide le polygone englobant)
	Ne doit pas s'auto-intersecter
	Doit suivre les contours des parcelles sauf : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Volonté expresse d'affecter plusieurs zonages à une parcelle ▪ Limite de zone dans des emprises non cadastrées.
	Ne doit pas avoir de discontinuité entre les emprises et couvrir tout le territoire de la commune (appui sur la limite de commune du PCI)
	Les arcs de cercle ou d'ellipse devront être numérisés sous formes de points intermédiaires suffisamment nombreux pour être conformes.
PRESCRIPTIONS	Nombre d'objets modélisés égal au nombre d'objets dans le PLU
	Qualité géométrique : respect de la description géométrique dans les règlements
INFORMATIONS	Nombre d'objets modélisés égal au nombre d'objets dans le PLU
HABILLAGE	Pas de règle
TABLE DOC_URBA	Pas de règle

- Données complémentaires

A des fins d'historisation des données, le prestataire fournira dans les classes d'entités d'archives (celles avec le préfixe : archives_)

Chaque entité modifiée ou supprimée devra être copiée dans la classe d'entités correspondante.

Par exemple si la limite d'une zone de PLU est modifiée, la zone d'origine est à copier dans la classe d'entités archives_ZONE_URBA

Dans le cas d'un ajout sans besoin d'archivage, le nouvel objet, sa classe d'entités, ainsi que la date de saisie renseignée seront mentionnés dans un fichier *.txt.

Modalités de contrôle par la CAC :

Les fichiers de données SIG devront

- *Etre organisés comme exigés,*
- *Respecter les règles de topologie*
- *Etre exhaustifs.*

Rendus attendus aux différentes phases d'études :

Pour garantir une conformité des fichiers avec le présent cahier des charges avant que le document soit arrêté ou approuvé, il convient que le prestataire transmette au Service Sig/Topo de la CAC les fichiers des "documents généraux" et "données SIG" présentés ci-avant.

Le service Sig/Topo fournira un avis sur la conformité des données sous 5 jours ouvrés. Il appartient au prestataire de tenir compte de ces délais pour définir la date limite de transmission de ses fichiers pour permettre une reprise de ceux-ci et une mise en conformité pour l'arrêt ou l'approbation du document.